



LA PUBLICATION DU Référencement des Entreprises



d e S u i s s e R o m a n d e

Avully

No réf. 06583/2011
le 03 Mars 2011

Raison Sociale: <i>[blurred]</i>		
Responsable: <i>[blurred]</i>		
Siège: <i>[blurred]</i>		
Natel: <i>[blurred]</i>	Tél: <i>[blurred]</i>	Fax: <i>[blurred]</i>
Site Web: <i>[blurred]</i>	Email: <i>[blurred]</i>	
Activité: <i>[blurred]</i>		
Référencement: <i>[blurred]</i>		
Validité: <i>1 an non renouvelable</i>		
Mode Signature: <i>30 jours</i>		

Taille: <i>114 de PAGE</i>
1 Prix Unitaire: <i>490</i>
Frais Technique: <i>OFFERTS</i>
Frais Port et Manutention:
TOTAL: <i>490</i>
Remarque: <i>Merci de votre collaboration entant qu'intervenant unique sur le dossier: SPECTAL COIFFURE Cordobalement de FISCHER</i>

EDITION TARALEX SA

Rue du conseil-général 14 - 1205 Genève
Tél: 022 327 10 68 • Fax: 022 327 10 61
Régie d'annonces: BST Media
Email: bstmedia@romandie.com

- 1) Je soussigné donne l'ordre d'insertion dans « la publication du référencement des entreprises de Suisse Romande » les coordonnées référencée ci-dessus.
- 2) L'annonceur certifie avoir reçu une copie du présent ordre d'insertion.
- 3) Un courrier est envoyé 8 jours après la signature de cet ordre pour la demande d'éléments techniques, facture et BVR.
- 4) Vos éléments techniques devront impérativement être envoyés par mail ou par courrier sous un délai de 60 jours à compte de la date de réservation du présent document, ce délai dépassé et sans vérification de la part de l'annonceur, l'édition ne sera pas responsable de la qualité de l'encart.
- 5) Aucune contrepartie ou avantage de quelque nature que se soit ne peut être formulés à la suite d'une insertion dans l'édition libre dans « la publication du référencement des entreprises de Suisse Romande »
- 6) Toute insertion implique l'envoi d'exemplaire de notre ouvrage à titre justificatif suivant la période de validité cite plus haut.
- 7) Aucune annulation ne peut être acceptée après signature, accord par mail ou confirmation téléphonique de cet ordre qui est ferme et non révisable.
- 8) Le directeur de la publication peut refuser tout texte ou cliché publicitaire, s'il les estime contraires à la ligne générale de sa publication, à ses intérêts moraux ou à la loyauté commerciale.
- 9) L'annonceur reconnaît que notre représentant ne lui ayant présenté que la dite publication, il ne peut l'avoir confondue avec une publication similaire, concurrente ou officielle.
- 10) Tout litige entre l'annonceur et l'éditeur sera soumis à la compétence des tribunaux Genevois.

Timbre et Signature:

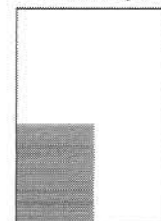
FAX RETOUR : 022 327 10 61

1/8 eme de Page



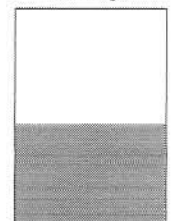
7 x 5 cm
390 CHF

1/4 de Page



7 x 10 cm
490 CHF

1/2 Page



14 x 10 cm
1290 CHF



Le Répertoire de la Ville

Section –MARLY

Ville de découvertes

Ets : Audio Media Assist Sarl

Représenté par : Mr Seydoux

Adresse : Route de Chesalles 21 b

C.P : 1723 Ville : Marly

Tél : 026 465 24 91

Fax :

Natel :

Email : info@a-m-a.ch

Site Web :

Exclusivité : Conseils en Informatique

Ordre d'insertion : N° 806-08-419

A RETOURNER

Surface :Carte de Visite (6 x 4 cm)

Prix :200.00 CHF

Frais technique :OFFERT

TOTAL :200.00 CHF

Echéances :A 30 JOURS

Validité :1 AN NON RENOUELE

REMARQUE

Très heureux de vous avoir parmi nous

Veuillez agréer Monsieur mes salutations distinguées

Mme Pradel

TIMBRE ET SIGNATURE :

La Diffusion

- Marly et communes limitrophes
- Entreprises locales
- Etablissements publics
- Transports publics
- Administration cantonale
- Génie Civile
- Théâtres et Cinémas
- Centres de Loisirs
- Cafés, Bars et Restaurants
- Gare routière
- Musées
- Hôtels

Tarifs et Mesures

- 1 Page : (15.5 x 21 cm) 1990 CHF
- 1/2 Page : (15.5 x 10 cm) 1290 CHF
- 1/4 Page : (7 x 10 cm) 490 CHF
- 1/8 Page : (7 x 5 cm) 390 CHF
- Carte de visite : (6 x 4 cm) 200 CHF

-« Le répertoire de la ville » est une revue au format A5 (15 x 21 cm) imprimée en quadrichromie sur papier couche brillant 120 grammes. La couverture sera réalisée sur un papier couche brillant 300 grammes.

-La composition de notre revue sera établie sous forme de dossier sur les environs, avec toutes les Informations importantes numéros de téléphone utile, un plan de la région, nos commerçants régionaux

CONDITIONS GENERALES

- 1) Je soussigné donne l'ordre d'insertion dans la publication du "Répertoire de la ville", la publicité référencée ci-dessus.
- 2) L'annonceur certifie avoir reçu une copie du présent ordre d'insertion.
- 3) Un courrier est envoyé 8 jours après la signature de cet ordre avec la demande d'éléments techniques, votre facture et un B.V.R.
- 4) Le règlement s'effectue uniquement suivant l'échéance convenue lors de la signature de cet ordre (voir plus haut).
- 5) Aucune contrepartie ou avantage de quelque nature que se soit ne peut être formulés à la suite d'une insertion publicitaire dans l'édition libre du " Répertoire de la Ville ".
- 6) Toute insertion implique l'envoi d'exemplaire de notre ouvrage à titre justificatif suivant la période de validité.
- 7) Aucune annulation ne peut être acceptée après signature (ou accord par mail) de cet ordre qui est ferme et non révisable.
- 8) La signature ou le tampon d'un de plusieurs associés de l'établissement valide le contrat au nom de l'entreprise non du signataire en particulier.
- 9) La publication peut refuser tout cliché publicitaire, s'il les estime contraires à la ligne générale de sa publication, à ses intérêts moraux ou à la loyauté commerciale.
- 10) L'annonceur reconnaît que notre représentant ne lui ayant présenté que la dite publication, il ne peut l'avoir confondue avec une publication similaire ou concurrente.
- 11) Tout litige entre l'annonceur et l'éditeur sera soumis à la compétence des tribunaux Genevois.

EDITION BST MEDIA SA

Rue du conseil-général 14 - 1205 Genève

Tél: 022 327 10 68 • Fax: 022 327 10 61

Email: service.bst@hotmail.com

3. 05. 2010



Le Répertoire de la Ville

Section – Château-d'Oex

Ville de découvertes

Ecs : 0000000000

Représenté par : 0000000000

Adresse : 0000000000

Ville : 0000000000

Tél : 0000000000

Fax : 0000000000

Nazi : 0000000000

Email : 0000000000

Site Web : -

Spécialité : 0000000000

Ordre d'insertion : N° 806-08-419

A RETOURNER PAR FAX : 022 327 10 61

Surface : 1/8 ème page (7x5cm)

Prix : 390.00 CHF

En technique 20% : OFFERT

TOTAL : 390.00 CHF

Règlement : A 30 jours

Validité : 2009 – 2010 Dernière année

La Diffusion

- Château-d'Oex et communes avoisinantes
- Entreprises locales
- Etablissements publics
- Transports publics
- Administration cantonale
- Génie Civil
- Théâtres et Cinémas
- Centres de Loisirs
- Cafés, Bars et Restaurants
- Gare routière
- Musées
- Hôtels

Cordialement : M.Garin

TIMBRE ET SIGNATURE :



Tarifs et Mesures

- 1 Page : (15,5 x 21 cm) 1290 CHF
- 1/2 Page : (15,5 x 10 cm) 1290 CHF
- 1/4 Page : (7 x 10 cm) 490 CHF
- 1/8 Page : (7 x 5 cm) 390 CHF
- Carte de visite : (6 x 4 cm) 290 CHF

Le Répertoire de la Ville en format A5 (16,5 x 21 cm) en 300 dpi en couleur.

La composition de notre revue sera établie sous forme de dossier sur les onirans, le plan de la région ainsi que nos commerçants régionaux.

CONDITIONS GÉNÉRALES

- 1) Le soussigné donne l'ordre d'insertion dans la publication du "Répertoire de la ville", le publieur référencé ci-dessus.
- 2) L'annonceur certifie avoir reçu une copie du présent ordre d'insertion.
- 3) Un courrier est envoyé 8 jours après la signature de cet ordre pour la demande d'éléments techniques, formulaire EVA.
- 4) Aucune contrepartie ou avantage de quelque nature que ce soit ne peut être formulé à la suite d'un insertions publicitaires dans l'édition libre du "Répertoire de la Ville".
- 5) Toute insertion implique l'envoi d'exemplaire de notre ouvrage à titre justificatif suivant la parité de ce volume.
- 6) Aucune annulation ne peut être accordée après signature (ou accord par mail) de cet ordre qui est ferme et non réversible.
- 7) Le directeur de la publication peut refuser tout texte ou cliché publicitaire, s'il les estime contraires à l'éthique générale de sa publication, à ses intérêts moraux ou à la loyauté commerciale.
- 8) L'annonceur reconnaît que notre représentant ne lui ayant présenté que la dite publication, il ne peut l'avoir confondu avec une publication similaire de concurrents.
- 9) Tout litige entre l'annonceur et l'éditeur sera soumis à la compétence des Tribunaux Genevois.

EDITION TABALEX SA

Rue du conseil-général 14 - 1205 Genève / Tél: 022 327 10 61 - Fax: 022 327 10 61

Régie d'annonces: BST Media - Email: bstmedia@tabalex.com

- 5 1 3 8

Genève

No réf. 06583/2011

Le 02/11 /2011

Raison Sociale: [REDACTED]

Responsable: [REDACTED]

Siège: [REDACTED]

Natel: [REDACTED]

Tél:

Fax:

Site Web: [REDACTED]

Email: [REDACTED]

Activité: [REDACTED]

Référencement: [REDACTED]

Taille: CDV 7X5cm

Validité: BVR 1 AN NON RENOUELE

1 Prix Unitaire: 290.00CHF

Mode Signature:

Frais Technique: OFFERT

EDITION BST SA

Rue du conseil-général 14 - 1205 Genève

Tél: 022 327 10 68 • Fax: 022 327 10 61

Régie d'annonces: BST Media

Email: service3.bst@hotmail.com

Port et Manutention: 00.00CHF

TOTAL: 290.00CHF

Remarque: Merci pour votre participation, veuillez renvoyer la mention "bon pour accord" par mail.

Cordialement, Mme Tessier

Timbre et Signature:

- 1) Je soussigné donne l'ordre d'insertion dans « la publication du référencement des entreprises de Suisse Romande » les coordonnées référencées ci-dessus.
- 2) L'annonceur certifie avoir reçu une copie du présent ordre d'insertion.
- 3) Un courrier est envoyé 8 jours après la signature de cet ordre pour la demande d'éléments techniques, facture et BVR.
- 4) Vos éléments techniques devront impérativement être envoyés par mail ou par courrier sous un délai de 60 jours à compter de la date de réservation du présent document, ce délai dépassé et sans vérification de la part de l'annonceur, l'édition ne sera pas responsable de la qualité de l'encart.
- 5) Aucune contrepartie ou avantage de quelque nature que se soit ne peut être formulés à la suite d'une insertion dans l'édition libre dans « la publication du référencement des entreprises de Suisse Romande »
- 6) Toute insertion implique l'envoi d'exemplaire de notre ouvrage à titre justificatif suivant la période de validité cite plus haut.
- 7) Aucune annulation ne peut être acceptée après signature, accord par mail ou confirmation téléphonique de cet ordre qui est ferme et non révisable.
- 8) Le directeur de la publication peut refuser tout texte ou cliché publicitaire, s'il les estime contraires à la ligne générale de sa publication, à ses intérêts moraux ou à la loyauté commerciale.
- 9) L'annonceur reconnaît que notre représentant ne lui ayant présenté que la dite publication, il ne peut l'avoir confondue avec une publication similaire ou concurrente.
- 10) Tout litige entre l'annonceur et l'éditeur sera soumis à la compétence des tribunaux Genevois.



Le Répertoire de la Ville

Section – Fribourg

Ville de découvertes

Ets : *Agence 361*

Représenté par : *M. Blanc*

Adresse : *route de la Percevalerie 48*

C.P. : *1700*

Ville : *Fribourg*

Tél : *026 422 26 82*

Fax : *026 490 26 74*

Natel :

Email : *contact@agence361.ch*

Site Web :

Spécialité : *Conseils et prestations en référencement*

Ordre d'insertion : N° 806-08-419

Surface : 1/8de page 7 x5 cm

Prix :300.00CHF

Frais technique :OFFERT

TOTAL:300.00CHF

Règlement :En 2 règlements 30 et 60 jours

Validité :2011 uniquement

REMARQUE

Merci de rajouté votre pierre a notre édifice

Cordialement M. Blanchat

La Diffusion

- Fribourg et communes avoisinantes
- Entreprises locales
- Etablissements publics
- Transports publics
- Administration cantonale
- Génie Civile
- Théâtres et Cinémas
- Centres de Loisirs
- Cafés, Bars et Restaurants
- Gare routière
- Musées
- Hôtels

TIMBRE ET SIGNATURE :

A RETOURNER PAR FAX : 022 327 10 61

Tarifs et Mesures

- 1/8 Page : (7 x 5 cm) 300 CHF

- « Le Répertoire de la Ville » en format A5 (16.5 x 21 cm) en 300 dpi quadrichromie.
- La composition de notre revue sera établie sous forme de dossier sur les environs, le plan de la région ainsi que nos commerçants régionaux.

CONDITIONS GENERALES

- 1) Je soussigné donne l'ordre d'insertion dans la publication du "Répertoire de la ville", la publicité référencée ci-dessus.
- 2) L'annonceur certifie avoir reçu une copie du présent ordre d'insertion.
- 3) Un courrier est envoyé 8 jours après la signature de cet ordre pour la demande d'éléments techniques, facture et BVR.
- 4) Aucune contrepartie ou avantage de quelque nature que se soit ne peut être formulés à la suite d'une insertion publicitaire dans l'édition libre du " Répertoire de la Ville ".
- 5) Toute insertion implique l'envoi d'exemplaire de notre ouvrage à titre justificatif suivant la période de validité.
- 6) Aucune annulation ne peut être acceptée après signature (ou accord par mail) de cet ordre qui est ferme et non révisable.
- 7) Le directeur de la publication peut refuser tout texte ou cliché publicitaire, s'il les estime contraires à la ligne générale de sa publication, à ses intérêts moraux ou à la loyauté commerciale.
- 8) L'annonceur reconnaît que notre représentant ne lui ayant présenté que la dite publication, il ne peut l'avoir confondue avec une publication similaire ou concurrente.
- 9) Tout litige entre l'annonceur et l'éditeur sera soumis à la compétence des tribunaux Genevois.

EDITION BST SA

Rue du conseil-général 14 - 1205 Genève / Tél: 022 327 10 68 • Fax: 022 327 10 61

Régie d'annonces: BST Media • Email: bstmedia@romandie.com



Guide des Premiers Secours DE SUISSE ROMANDE

INFORMATION • PRÉVENTION • SÉCURITÉ • INTERVENTION • SECOURS

BON DE COMMANDE : 111-26-18

DATE : 14/09/11

COORDONNÉES DE L'ENTREPRISE

Ets : _____ Responsable: Mme
Adresse : _____ Commune: 1216 Cointrin
Natel: - _____ Tel: - 022
Fax: - 022 _____ Email:-
Web:- _____ Spécialité: -

RÉSERVATION

Format: 1/8 Page
Tarif: 890.00 CHF
Frais Technique: OFFERT.
Total: 890.00 CHF.
Echéances: Par BVR.
Validité: CAMPAGNE 2011

TARIFS ET FORMATS

1/1 page 21.0 x 29.7 cm CHF 2700
1/2 page 21.0 x 14.8 cm CHF 1810
1/4 page 10.5 x 14.8 cm CHF 1390
1/8 page 10.5 x 7.4 cm CHF 990

Format : A4 - 21.0 x 29.7 cm
Impression : Offset quadrichromie CMJN
Papier : Brillant 135g
Matériel : Fichiers numérique 300 dpi minimum

REMARQUES

Merci encore pour votre collaboration, veuillez agréer
Madame, Monsieur, mes salutations distinguées

NON RENOUVELABLE 2012 - 2013

Cordialement M.Lambert

TIMBRE OU SIGNATURE

FAX RETOUR : 022 327 10 61

CONDITIONS D'INSERTION

- 1) Je soussigné donne l'ordre d'insertion dans l'édition libre « P.S.S.R », la publicité référencée ci-dessus.
- 2) L'annonceur certifie avoir reçu une copie du présent bon de commande.
- 3) Un courrier est envoyé 8 jours après la signature de ce bon pour l'envoi des éléments techniques, facture et BVR.
- 4) Le ou les mandataires de l'édition « P.S.S.R » ne font pas partie des premiers secours.
- 5) Aucune contrepartie ou avantage de quelque nature que se soit ne peut être formulés à la suite d'une insertion publicitaire dans l'édition « P.S.S.R ».
- 6) Toute insertion implique l'envoi d'exemplaire de notre ouvrage à titre justificatif suivant la période de validité.
- 7) Aucune annulation ne peut être acceptée après signature, ou réservation téléphonique ou accord par mail, de ce bon de commande qui est ferme et non révisable.
- 8) Le directeur de la publication peut refuser tout texte ou cliché publicitaire, s'il les estime contraires à la ligne générale de sa publication, à ses intérêts moraux ou à la loyauté commerciale.
- 9) L'annonceur reconnaît que notre représentant ne lui ayant présenté que la dite publication, il ne peut l'avoir confondue avec une publication similaire ou concurrente.
- 10) Tout litige entre l'annonceur et l'éditeur sera soumis à la compétence des tribunaux Genevois.

ÉDITION & RÉGIE PUBLICITAIRE

BST MEDIA SA • bstmedia@romandie.com
Rue du conseil-général 14 • 1205 Genève
Tél: 022 327 10 68 • Fax: 022 327 10 61



LA PUBLICATION DU
Référencement
 des **Entreprises**



d e S u i s s e R o m a n d e

Yverdon-les-Bains

No réf. 06583/2011
 le 08 Novembre 2011

Raison Sociale: Fong Phat Dao	
Responsable: M. Jean-Marc Baudet	
Siège: 1405 Yverdon-les-Bains CP 176	
Natel: 079 456 75 34	Tél: Fax:
Site Web: www.fongphatdao.ch	Email: info@fongphatdao.ch
Exclusivité : Fong Phat	
Référencement: Yverdon-les-Bains	Taille: 1/8 de page couleur (7x5)cm
Validité: 1 an non renouvelable	1 Prix Unitaire: 300.00 CHF
Mode Signature: par mail	Frais Technique: OFFERT
	Frais Port et Manutention: OFFERT
	TOTAL: 300.00 CHF
	Remarque: Très heureuse de vous avoir a nos cotés
	Mme.Tessier
	Timbre et Signature:
	FAX RETOUR : 022 327 10 61

EDITION BST SA

Rue du conseil-général 14 - 1205 Genève
 Tél: 022 327 10 68 • Fax: 022 327 10 61
 Email: service.bst@hotmail.com

- 1) Je soussigné donne l'ordre d'insertion dans « la publication du référencement des entreprises de Suisse Romande » les coordonnées référencées ci-dessus.
- 2) L'annonceur certifie avoir reçu une copie du présent ordre d'insertion.
- 3) Un courrier est envoyé 8 jours après la signature de cet ordre pour la demande d'éléments techniques, facture et BVR.
- 4) Vos éléments techniques devront impérativement être envoyés par mail ou par courrier sous un délai de 60 jours à compte de la date de réservation du présent document, ce délai dépassé et sans vérification de la part de l'annonceur, l'édition ne sera pas responsable de la qualité de l'encart.
- 5) Aucune contrepartie ou avantage de quelque nature que se soit ne peut être formulés à la suite d'une insertion dans l'édition libre dans « la publication du référencement des entreprises de Suisse Romande »
- 6) Toute insertion implique l'envoi d'exemplaire de notre ouvrage à titre justificatif suivant la période de validité cite plus haut.

Le annulation ne peut être acceptée après signature, accord par ou confirmation téléphonique de cet ordre qui est ferme et non réversible.

L'annonceur de la publication peut refuser tout texte ou cliché contraire, s'il les estime contraires à la ligne générale de sa publication, à ses intérêts moraux ou à la loyauté commerciale.

L'annonceur reconnaît que notre représentant ne lui ayant présenté la dite publication, il ne peut l'avoir confondue avec une publication similaire, concurrente ou officielle.

Le litige entre l'annonceur et l'éditeur sera soumis à la compétence des tribunaux Genevois.



